

Séance du 17 mai 2021

2021/053

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Noémie DEUTSCH, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Bruno CAZERES, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Hélène FRANCES, Juliette SALANNE, Jean-Christophe MADELAINE, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Caroline ECORCHON
En zoom : Bernard LHOSSEIN, Michel DUHAMEL, Laetitia CAZABAN

Absents : Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTÉ PAR LE SDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE.

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que différents Syndicats Départementaux d'Énergies, notamment celui des Hautes-Pyrénées, ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn est le coordonnateur.

La commune d'Ibos, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement. Il est précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie et que le SDE65 propose l'accès au groupement de commandes aux communes membres, à titre gracieux.

Au vu de ces éléments et sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal d'Ibos :

- Décide de l'adhésion de la commune d'Ibos au groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel, et la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes (jointe en annexe), cette décision valant signature de la convention constitutive par M. le Maire pour le compte de la commune d'Ibos dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le SDE 65 ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Ibos, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise M. le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- S'engage à régler, le cas échéant, au SDE65 le montant de la contribution annuelle au groupement de commandes, et à l'inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'Ibos.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le.....



de la publication le.....

IBOS, le.....

Le Maire,

Denis FEGNE

Le Maire,

Denis FEGNE

